

MON CONTRAT EN COUR DE RECRE

MES OBLIGATIONS

1. Je joue dans la cour appropriée (maternelle/primaire).



2. Je joue calmement, j'évite les jeux dangereux.

3. Je respecte la propreté des toilettes.

4. Le matin, je dépose mon cartable sous le préau (primaire) ou sur le banc (maternelle) et je joue dans la cour, par temps sec.



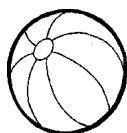
5. Je jette mes déchets dans la poubelle appropriée.



6. Je me range correctement derrière la ligne dès qu'il sonne et je me tais.



7. JEUX DE BALLON : - je demande l'autorisation pour récupérer un ballon égaré



- pas de jeux de ballon le matin à 8h

- foot uniquement dans la cour et lorsqu'il fait sec
le lundi, le mercredi et le vendredi

8. Quand il fait sec, je peux profiter des espaces verts :

- aux endroits visibles par les adultes et j'y accède par le fond de la cour

- les élèves de maternelle et P1/P2 peuvent accéder aux jeux en bois et plastique.



9. J'utilise les jeux uniquement dans la cour, je les range lorsque je ne les utilise plus.

10. Quand il pleut, je joue calmement sous le préau.



11. Je respecte la cour de récré et son environnement (jeux, poubelles, tables, bancs, clôtures, ...) et, en fin de récré, je récupère mes affaires (gourde, boîtes à collations, pull, ...)

12. En cas de problème, j'en parle à un adulte.

Si je réponds par des gros mots ou par la violence à l'attaque d'un copain, je serai également puni.

LES INTERDICTIONS

1. Ne pas jouer dans les couloirs ou les toilettes.
2. Ne pas monter dans le sens inverse sur le toboggan.
3. Ne pas jouer avec la terre ou les copeaux.
4. Ne pas apporter de ballon en cuir ou d'objets dangereux.
Ils seront CONFISQUÉS !
5. Ne pas grimper dans les arbres, sur les barrières, les clôtures, les bancs et tables de pique-nique.
6. Ne pas sauter dans les flaques d'eau.
7. Ne pas rouler en trottinette ou autres...
8. Sous le préau : ne pas crier, ne pas courir, ne pas jouer au ballon.
9. Jeux de mains, jeux de vilains !

Ce règlement est valable pour toutes les récréations ainsi qu'à la garderie.

Il sera affiché dans la cour de récréation et dans les classes afin de pouvoir le consulter régulièrement.

En cas de non-respect de ce contrat, l'élève sera sanctionné.



Signature de l'élève :

Signature des parents :